

COMITÉ RÉGIONAL SUR LES SERVICES PHARMACEUTIQUES (CRSP)

Procès-verbal de l'assemblée générale du Comité régional sur les services pharmaceutiques tenue le lundi 25 octobre 2021, à 18 h, par conférence TEAMS.

Sont présents :

M. Mathieu Boucher-Simard
M^{me} Amélie Boudreau
M^{me} Fleur-Ange Denis
M^{me} Cynthia Paradis
M. François Paradis
M^{me} Isabelle Malo
M. François Ste-Marie Paradis
M^{me} Gabrielle Ouellet
M. Gabriel Nadeau
M^{me} Caroline Thibodeau

Secrétaire :

M^{me} Geneviève Girard

Invités :

D^r Éric Lavoie
M^{me} Chantal Descoteaux

1. Ouverture de la séance

Les membres présents à l'ouverture de l'assemblée générale formant le quorum, M^{me} Cynthia Paradis procède à l'ouverture de la rencontre à 18 h 2. La présidente souhaite la bienvenue aux invités et fait un tour de table afin que les membres du CRSP se présentent.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est présenté. Il est décidé d'ajouter :

- **8.1 Vaccination antigrippal en pharmacie communautaire**
- **8.2 Biosimilaires**

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation et suivi du procès-verbal du 17 septembre 2018;
4. Allocution d'ouverture;
5. Présentation du programme de formation Techniques de pharmacie;
6. Bilan des activités du CRSP 2018-2021;
7. Présentation du projet Accès réseau-pertinence;
8. Questions diverses :
 - 8.1 Vaccination antigrippal en pharmacie communautaire;
 - 8.2 Biosimilaires.
9. Clôture de la séance.

Sur la proposition de M^{me} Nathalie Chenel, appuyée par M. Gabriel Nadeau, l'ordre du jour est adopté tel que modifié.

3. Approbation et suivi du procès-verbal du 17 septembre 2018

Sur la proposition de M^{me} Fleur-Ange Denis, appuyée par M^{me} Marie-Josée Papillon, le procès-verbal du 17 septembre 2018 est approuvé tel quel.

SUIVI

Point 7 Communications du CRSP, page 3

Madame Cynthia Paradis explique que, puisque les rencontres du CRSP ont lieu environ 4 fois par année, il a été décidé de faire descendre l'information ponctuellement puisque le délai pour certains sujets serait trop long s'ils passaient par un Info-CRSP envoyé après une séance du comité.

Point 9.2 BCM à Rivière-du-Loup, page 4

Madame Paradis indique que l'implantation des BCM à l'échelle du Bas-Saint-Laurent n'est pas encore terminée dû au manque d'effectif et de la situation actuelle de pandémie. Elle ajoute que ce point reviendra dans les priorités du CRSP pour la prochaine année.

4. Allocution d'ouverture

Madame Isabelle Malo, présidente-directrice générale du CISSS du Bas-Saint-Laurent, profite de l'occasion pour remercier les pharmaciens communautaires et d'établissement pour le travail effectué, depuis les 19 derniers mois, dans le contexte de pandémie et qui est sans précédent. Elle ajoute que ceux-ci ont été de fiers ambassadeurs du maintien des règles sanitaires et du maintien de leur application et plus particulièrement en communautaire où ils ont dû faire face à beaucoup d'organisation, de réaménagement, de travaux, de contraintes et de résilience.

Madame Malo informe les membres sur la situation de la COVID-19 au Bas-Saint-Laurent :

- Un total de 4 275 personnes ont été affectées par la COVID;
- Lors de la dernière fin de semaine, 50 nouveaux cas se sont ajoutés;
- 4 adultes (non vaccinés) sont présentement hospitalisés;
- 89 % de la population bas-laurentienne de 12 ans et plus a été vaccinée;
- Un total de 316 000 doses du vaccin ont été données dont 19 143 ont été données en pharmacie communautaire.

Elle précise que sur les 50 nouveaux cas, 39 proviennent de La Matapédia. Il y a 4 écoles et l'usine Panval qui sont présentement en éclosion dans ce secteur. Pour les écoles en éclosion, les élèves assistent à leurs cours à distance. Dès demain, les élèves des autres écoles de cette MRC, devront porter le masque en tout temps. De plus, le port du masque sera obligatoire dans les ressources pour aînés (RPA) de La Matapédia. À cet effet, elle rappelle l'importance de continuer à propager l'information sur l'importance d'appliquer les mesures sanitaires.

En ce qui concerne la vaccination obligatoire du personnel de la santé, elle indique, qu'à ce jour, moins de 200 travailleurs ne sont pas encore vaccinés sur tout le territoire bas-laurentien.

Madame Malo mentionne que la 3^e dose du vaccin COVID ainsi que la vaccination Influenza sont données dans les CHSLD, RPA et les ressources intermédiaires (RI) pour personnes âgées. Également, la vaccination des 5-11 ans devrait débiter d'ici la fin novembre et ce, en mode hybride (moitié en milieu scolaire et moitié en clinique de vaccination).

Ensuite, M^{me} Malo fait état de la situation que nous vivons actuellement en lien avec le manque de main-d'œuvre dans tous les corps de métiers et toutes les stratégies mises en place pour y faire face. Dans le même ordre d'idées, elle informe les membres que le CISSS travaille sur le grand projet de formation médicale décentralisée et que celui-ci devrait se finaliser à l'automne prochain. Ce projet vise, entre autre, à développer la pratique clinique en région et qu'elle soit adaptée à ses besoins. Il vise aussi à augmenter les opportunités de formations et de stages dans notre région.

Finalement, M^{me} Malo indique que le CRSP a décidé de favoriser la mise en place de Tables locales de pharmaciens d'établissement et communautaires par territoire de MRC afin d'accroître les collaborations, de parler des enjeux, d'identifier des pistes de solutions aux problématiques et partager des expériences professionnelles. Elle profite donc de l'occasion pour lancer l'invitation à ceux qui seraient intéressés à y participer. Elle ajoute que le CRSP aurait voulu travailler sur la fluidité de la sortie hospitalière et qu'il a entendu le message de ses membres sur les enjeux liés à ce dossier mais que, dû à la COVID, il a été mis sur la glace. Cependant, elle se fait rassurante à l'effet que ce dossier n'a pas tombé dans l'oubli et garde le souhait qu'il redevienne une priorité sur lequel le CRSP travaillera et ce, dès que nous serons sortis de la situation d'urgence sanitaire.

Pour terminer, M^{me} Malo tient à remercier les membres du CRSP, tant les nouveaux arrivants que les sortants, pour leur implication au sein du comité, leur engagement et à leurs apports qu'ils peuvent faire. Elle remercie également M^{me} Nathalie Chenel pour son implication comme membre du CRSP au sein du Conseil d'administration du CISSS du Bas-Saint-Laurent.

5. Présentation du programme de formation Techniques de pharmacie

Madame Fleur-Ange Denis, pharmacienne et enseignante au programme Techniques de pharmacie, présente aux membres le nouveau programme donné au Cégep de Rivière-du-Loup. Elle explique que la pratique de la pharmacie a évolué de façon incroyable au cours des dernières années et que les modifications récentes à la Loi sur la pharmacie ont fait en sorte que les responsabilités des pharmaciens ont été grandement élargies. Dans ce contexte, les pharmaciens ont besoin de support de la part de personnel qualifié et formé pour le faire. Donc, le ministère de l'Enseignement supérieur a annoncé à l'automne 2020 la création du programme de formation Techniques de pharmacie. Elle précise que le DEP *Assistance technique en pharmacie* demeure et sera rehaussé dans les prochaines années.

Madame Denis présente les 21 compétences que les futurs techniciens doivent développer :

1. Analyser la fonction de travail	2. Développer une vision intégrée de l'organisme humain	3. Caractériser les principaux problèmes de santé et les maladies
4. Discerner les caractéristiques des médicaments	5. Analyser l'usage des médicaments et leurs effets sur l'organisme humain	6. Traiter des données mathématiques liées aux activités pharmaceutiques
7. Prévenir les atteintes à la santé, à la sécurité et à l'environnement	8. Exploiter les technologies de l'information et de la télécommunication	9. Exploiter des équipements et des appareils
10. Interagir en contexte professionnel	11. Coordonner le conditionnement des médicaments	12. Coordonner les préparations magistrales non stériles
13. Coordonner la préparation de produits stériles	14. Collaborer au fonctionnement administratif d'une pharmacie	15. Collaborer au contrôle de la qualité et à l'amélioration continue
16. Gérer le personnel technique de la pharmacie	17. Contrôler les opérations de la chaîne d'approvisionnement	18. Contrôler des activités liées au circuit du médicament
19. Gérer les technologies liées au circuit du médicament	20. Collaborer à la prise en charge de la thérapie médicamenteuse	21. Collaborer à des études cliniques

Elle ajoute que les 21 compétences ont été transmises par le ministère dans les cégeps et c'est à ceux-ci de construire leur grille de cours en se basant sur ces 21 compétences. Il y a 10 cégeps qui offrent le programme et ils ont tous débuté cet automne. Elle indique également les critères d'admission au programme et ajoute que les premiers finissants sont attendus pour 2024.

Par la suite, M^{me} Denis présente les 8 tâches principales des futurs techniciens qui ont été identifiées par le ministère :

- 1) Assurer le traitement des ordonnances et requêtes ainsi que la distribution des médicaments;
- 2) Contrôler la chaîne d'approvisionnement, l'entreposage et les stocks;
- 3) Gérer les systèmes d'information et l'équipement;
- 4) Mettre en œuvre des mesures de contrôle de la qualité, de gestion des risques et d'amélioration continue;
- 5) Gérer le personnel technique de la pharmacie;
- 6) Participer à la gestion de la documentation liée au circuit du médicament;
- 7) Soutenir la pharmacienne ou le pharmacien dans la prise en charge de la thérapie médicamenteuse de la patiente ou du patient;
- 8) Collaborer à des études cliniques (pharmacie d'établissement de santé seulement).

Madame Denis détaille la première cohorte d'étudiants au Cégep de Rivière-du-Loup, soit 26 étudiantes, dont le 2/3 ont un passé collégial et dont 56 % ont déjà une expérience en pharmacie. Elle présente ensuite la grille de cours de la première session dont la formation spécifique comprend :

- Initiation au travail en pharmacie
- Introduction au médicament
- Bases du numérique en pharmacie
- Organisme humain : vision intégrée
- Traitement des données liées à la pharmacie

Il y aura 4 heures de stage d'observation en pharmacie communautaire et en pharmacie d'établissement à la 1^{re} session et un stage de 4 semaines à la session 6 en pharmacie communautaire et en pharmacie d'établissement. M^{me} Denis profite de l'occasion pour remercier les pharmacies communautaires ayant déjà reçu des stagiaires. Elle précise aussi que 2 laboratoires seront construits au Cégep afin de simuler une pharmacie communautaire et une pharmacie en établissement.

Finalement, elle informe les membres de la possibilité pour les ATP, déjà sur le marché du travail, de faire la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC). Cela permet d'obtenir une équivalence pour les ATP qui ont une expérience en emploi. C'est un cheminement qui est différent du programme régulier. Elle invite les gens qui désirent avoir plus d'informations à contacter M^{me} Nadine Lepage à l'adresse courriel suivante : nadine.lepage@cegeprdl.ca.

Monsieur François Paradis, chef du Département de pharmacie du CISSS du Bas-Saint-Laurent, ajoute qu'à ce jour, le ministère de l'Enseignement supérieur n'a toujours pas défini l'échelle salariale pour ce nouveau poste. Il est également en attente de

la confirmation d'un budget disponible afin de permettre la création de nouveaux postes et d'embaucher ces techniciens dans le réseau de la santé.

6. Bilan des activités du CRSP 2018-2021

Madame Cynthia Paradis présente le bilan des activités du CRSP pour 2018-2021. Elle rappelle aux membres que le mandat du comité est de :

- faire des recommandations sur l'organisation des services pharmaceutiques ainsi que sur la planification de la main-d'œuvre;
- donner des avis sur l'accessibilité et la qualité des services pharmaceutiques, sur les projets relatifs à l'utilisation des médicaments et sur les approches novatrices en soins et en services pharmaceutiques.

Elle indique que des élections au eu lieu en juin 2021 et qu'au terme du processus électoral, 3 pharmaciens ont été élus :

- ✓ Madame Cynthia Paradis, pharmacienne en établissement, Mitis
- ✓ Monsieur Mathieu Boucher-Simard, pharmacien propriétaire, Rivière-du-Loup
- ✓ Monsieur Gabriel Nadeau, pharmacien communautaire salarié, Rivière-du-Loup

Madame Paradis présente le tableau des réalisations du CRSP pour 2018-2021.

Pour 2018-2019 :

- Transmission électronique d'une prescription avec signature numérique
- Présentation de la loi 41 aux tables médicales locales
- Présentations du dossier SIAD et du chantier sur les grands consommateurs
- L'organisation d'un comité multidisciplinaire portant sur les sorties d'hôpital
- La reprise de la concertation en tables locales de pharmaciens
- L'abrogation de deux ordonnances collectives (OC) régionales, la révision de l'OC sur le traitement des réactions allergiques sévère de type anaphylactique et la création d'une OC sur le traitement de l'oxyurose.



Pour 2019-2020 :

Sujets traités:

- le plan d'action de lutte aux opiacés
- la révision de l'ordonnance collective quant aux fournitures associées à la prise d'une médication
- les sorties d'hôpital
- la présentation de la loi 41 aux tables médicales locales
- un projet de désanticoagulation
- le projet de Loi 31
- l'ordonnance médicale individualisée (soins de fin de vie)
- l'utilisation du furosémide (soins à domicile)
- la reprise de la concertation en tables locales de pharmaciens
- la formation en assistance technique en pharmacie (ATP)

Liaison :

- Présence de la présidente du CRSP aux tables CC-DRMG
- Les membres du CRSP siégeront aux tables locales médicales

Pour 2020-2021 :

Sujets traités

- Gestion périprocédurale de l'antivitamine K
- Élaboration d'un outil de travail sur les cibles thérapeutiques
- Vaccination des pharmaciens et ATP contre la COVID-19
- Ouverture des sites non traditionnels (SNT) au Bas-Saint-Laurent
- Recommandations sur l'arrêt des hypoglycémifiants et insulines en prévision d'une colonoscopie
- Formulaire de requête unique en Biochimie-Hématologie
- Plateforme de communication avec les pharmaciens de la région
- Contribution au Guichet d'accès de Première ligne
- Nouvelles activités autorisées de la *Loi sur la pharmacie*
- Ordonnances médicales individualisées pour les usagers COVID+ en soins de fin de vie à domicile

Liaison et gouvernance :

- Présence de la présidente du CRSP aux tables CC-DRMG
- Déclenchement du processus électoral du CRSP en vue du 8 juin 2021

Un total de 11 rencontres ont eu lieu.

Finalement, la présidente fait part aux membres des dossiers que le CRSP souhaite porter de l'avant pour la prochaine année, soit :

- ❖ Les tables locales de pharmaciens;
- ❖ La participation des pharmaciens communautaires aux tables locales médicales;
- ❖ La mise sur pied d'un comité pour la parfaite sortie d'hôpital.

7. Présentation du projet Accès réseau-pertinence

Docteur Éric Lavoie se présente aux membres et débute en remerciant M^{me} Marie-Josée Papillon et M. Pierre-Olivier Blanchette, 2 pharmaciens communautaires, pour leur implication dans le projet Accès réseau-pertinence. Il explique donc ce qu'est le projet et quel est son but. D^r Lavoie fait état de l'historique du besoin et précise qu'avant 2015, tous les GMF offraient des rendez-vous aux orphelins. Suite à la rencontre de concertation des GMF en mai 2019, les constats suivants ont été notés :

- Les cibles d'assiduité ont entraîné le repli des GMF et la disparition des services aux orphelins;
- Disparité d'accès entre les inscrits et les orphelins;
- Modèle GMF-R non applicable en région;
- Enjeux de pertinence soulevés et suroffre suspectée.

Donc, la mission du projet est d'offrir à la clientèle orpheline un accès adapté et étendu aux services de proximité (le guichet d'accès de première ligne) en adéquation avec leurs besoins. Voici les objectifs généraux :

- Favoriser un accès équitable aux services de première ligne pour la population sans médecin de famille en temps opportun;
- Garantir la pertinence des demandes envoyées en cliniques médicales;
- Optimiser l'utilisation des ressources.

Docteur Éric Lavoie fait ressortir les données importantes du Guichet d'accès de première ligne (GAP) dédié spécifiquement pour les patients orphelins :

- Depuis sa création en octobre 2020, un total de 8 497 appels ont été traités;
- 50 % de ces appels ont été référés en cliniques médicales;
- 9 % des appels ont été référés à l'urgence;
- 6 % des appels ont été référés à un pharmacien;
- 15,84 % des appels totaux sont en lien avec la médication;

Docteur Lavoie fait également ressortir les données en lien avec le guichet d'accès à un médecin de famille (GAMF) au Bas-Saint-Laurent :

- Sur une population de 200 000, environ 20 000 personnes n'ont pas de médecin de famille;
- De ces 20 000 personnes, 14 614 personnes, réparties sur le territoire bas-laurentien, se sont inscrites au GAMF pour obtenir un médecin. La fluctuation du guichet est liée aux départs et retraites des médecins.
- Docteur Lavoie précise que les patients sont en attente sur le guichet en moyenne 400 jours au Bas-Saint-Laurent et ils peuvent bénéficier du GAP pendant cette période.

La collaboration des pharmaciens est aussi cruciale pendant que ces patients orphelins sont en attente d'un médecin pour certaines de leurs demandes. Certains critères ont été établis pour référer aux pharmaciens les demandes des patients. Plus précisément, pour le prolongement de la médication, les critères suivants ont été identifiés:

- La médication ou la condition est chronique
- La médication est efficace et bien tolérée
- La condition est stable.

Par la suite, il nomme les critères pour lesquels les patients seront plutôt référés à un médecin en lien avec leur médication :

- Patient symptomatique;
- Patient non stable;
- Situation clinique non contrôlée ou cible non atteinte malgré un ajustement de la thérapie par le pharmacien;
- Médication ou patient d'exception ayant besoin d'avis médical (ex. : Aricept^{MC}) pour le renouvellement;
- Laboratoires demandés par le pharmacien qui demandent une révision diagnostique;
- Valeur alerte d'examens;
- Initiation de certains médicaments qui requiert une référence médicale dans un délai prescrit :
 - Zona (72 heures);
 - Influenza;
 - Prophylaxie post exposition VIH.

Docteur Lavoie donne le numéro du GAP où les patients orphelins peuvent téléphoner : 1-855-905-5300, option 2.

Le projet est un pilote au Bas-Saint-Laurent, mais il va aussi se déployer partout au Québec dans les prochains mois.

Un membre se questionne sur les patients avec un problème de santé mental qui appellent au GAP. On se préoccupe de la gestion de ces appels puisque les patients n'aiment pas toujours répéter leurs problématiques à plusieurs intervenants différents. D^r Lavoie précise que, pour ces patients, le personnel du GAP va les référer le plus possible vers le même GMF ou le même médecin. Il est également demandé aux médecins d'assurer un suivi. De plus, un arrimage a été fait avec l'accueil, analyse, orientation et référence (AAOR) et les guichets en santé mental du CISSS afin que ces patients soient connus du réseau.

Madame Marie-Josée Papillon suggère que la lettre déjà envoyée aux pharmaciens communautaires (avril 21) concernant le GAP soit transmise de nouveau puisqu'elle a des questionnements de pharmaciens à ce sujet. Elle suggère également de rappeler qu'il y a un filet de sécurité autour d'eux de façon complémentaire dont le GAP, l'urgence, info santé.

8. Questions diverses

8.1 Vaccination antigrippale en pharmacie communautaire

Madame Marie-Josée Papillon s'interroge sur le nombre de pharmacies qui offriront le service de vaccination antigrippale sur le territoire. Elle précise que la population ne peut se fier sur le site Internet Clic Santé pour savoir quelles sont les pharmacies qui offrent ce service parce que certaines d'entre elles gèrent les rendez-vous de façon autonome et non par le biais de Clic Santé.

Madame Paradis mentionne qu'elle communiquera avec M^{me} Marlène Lapointe, infirmière clinicienne à la Direction de la santé publique, pour lui exposer ce point et lui demander d'indiquer, dans une de leurs communications, que les personnes peuvent communiquer avec leur pharmacie afin de savoir si le service de vaccination antigrippale y est offert.

8.2 Biosimilaires

Madame Cynthia Paradis rappelle aux membres que la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) a pris la décision de ne plus couvrir certains types de médicaments en ne couvrant que les biosimilaires et ce, à partir du 22 avril 2022. De plus, les pharmaciens ne sont pas autorisés à faire la demande de changement de médicaments directement à la RAMQ.

Monsieur François Paradis ajoute que des travaux sont en cours avec des pharmaciens du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour vérifier quels biosimilaires sont disponibles pour chacune des molécules. Les travaux doivent se terminer à l'hiver 2022 et un suivi sera fait auprès de tous les pharmaciens du Bas Saint Laurent. De plus, lorsqu'un choix de biosimilaire sera choisi pour un médicament par le CAG, l'information sera également transmise aux médecins prescripteurs. Mme Cynthia Paradis indique que certaines assurances privées ont déjà commencé à informer certains pharmaciens communautaires qu'elles changeaient pour des biosimilaires.

La présidente termine en disant que le CRSP sera à l'écoute de ses membres et verront à comment il pourra venir en aide aux pharmaciens du territoire lors de cette transition.

9. Clôture de la séance

Avant la clôture de la séance, la présidente tient à remercier Mme Marie Josée Papillon pour ses nombreuses années d'implication au sein du CRSP, à tout son apport et son expertise à ce comité pour en faire ce qu'il est aujourd'hui.

L'ordre du jour étant épuisé, il est décidé à l'unanimité à 19 h 44, que la séance soit levée.

La présidente,

La secrétaire,

Cynthia Paradis

Fleur-Ange Denis

